

sans qu'elles fassent l'objet de discussions en règle. Du reste, les 26,5 millions de Canadiens doivent avoir la chance d'examiner ces projets de loi, d'y réfléchir, de les ruminer, et d'en discuter avec les députés, leurs représentants élus qui reviendront à la Chambre donner l'avis de leurs électeurs. Le député peut émettre l'avis de ses électeurs en prononçant un discours à la Chambre ou encore en prenant la parole devant un comité.

Cela ne s'est pas produit ici. Si nous retournons au débat sur l'Accord de libre-échange qui a eu lieu à la fin de décembre 1988, nous constatons que la clôture a été appliquée à toutes les étapes du projet de loi. La taxe sur les produits et services constitue probablement une des mesures législatives les moins populaires de toute l'histoire du pays. Environ 85 p. 100 de la population canadienne s'opposait à ce projet de loi. Une fois de plus, le présent gouvernement a eu recours à la clôture à chacune des étapes du processus législatif, à tel point qu'en troisième lecture, ma chef, qui aurait été la première à prendre la parole au nom du Nouveau Parti démocratique, n'a même pas pu intervenir.

Voilà qui montre comment un gouvernement majoritaire peut faire un pied de nez non seulement à l'opposition, mais aussi à la population canadienne. Il a obtenu une majorité pour gouverner et c'est ce qu'il compte faire, peu importe ce que pense ou souhaite la population. Le gouvernement parle ainsi parce qu'il a obtenu cette majorité et qu'il sait mieux que quiconque ce qui est bon pour la population. Il fera donc ce qu'il entend faire et ce, le plus vite possible, sans donner aux gens le temps de digérer les mesures qu'il prend.

La taxe sur les produits et services a bien illustré comment on pouvait établir un programme et n'accepter sous aucun prétexte d'y déroger, même si la population souhaitait obtenir plus d'information et que les fonctionnaires avaient de la difficulté à comprendre le projet de loi et à assimiler les changements qui y étaient apportés au fur et à mesure que des problèmes étaient signalés.

Nous voici donc saisis d'un projet de modification du Règlement. La majorité de la population canadienne ne comprend peut-être pas encore exactement en quoi ces changements consistent. Ce projet ne nous a été soumis qu'à la fin de mars. Cette situation témoigne d'une érosion du processus démocratique et de ce que j'ai évoqué tantôt en parlant de ce qu'a été cette Chambre

dans le passé et de ce qu'elle devrait être aujourd'hui: l'expression de la démocratie et un endroit où la population canadienne a son mot à dire.

Nous ne vivons pas dans une dictature, même si je suis certain que c'est ce que notre premier ministre préférerait puisqu'il n'aurait plus à écouter l'opposition du tout. Lorsque j'examine les changements proposés au Règlement, je crains quelque peu d'être bâillonné à titre de député de l'opposition.

Certains de ces changements feront que les électeurs de ma circonscription ne pourront plus s'en remettre autant à moi pour se faire entendre d'une manière satisfaisante au Parlement.

Frank Howard a signé un article intéressant dans le quotidien d'Ottawa, *The Citizen* de ce matin. Celui-ci se reporte à l'époque où le présent gouvernement est entré en fonction, soit en 1984. Après un long séjour dans l'opposition, ce gouvernement était très conscient des difficultés de cette situation et de la nécessité de donner aux députés de l'opposition l'occasion d'exprimer leur point de vue et d'avoir le sentiment de répondre aux besoins et aux souhaits de leurs électeurs. Je voudrais citer un passage de cet article. M. Howard a dit:

Par les réformes McGrath, on a accordé plus de liberté aux comités en matière de convocation de témoins.

Ces réformes ont été introduites parce que les Conservateurs, qui avaient été dans l'opposition pendant près de deux décennies, avaient toujours de la sympathie pour les simples députés.

• (1250)

Il cite McGrath et ajoute:

Je voulais mettre en place un système où le fait d'être député constituerait une fin en soi et non un moyen de parvenir à une fin.

M. Howard continue en ces termes:

Trop souvent, les députés avaient l'impression d'être des nullités à Ottawa à moins d'occuper un poste de ministre ou de secrétaire parlementaire.

Quant à moi, je veux être en mesure de transmettre le point de vue de mes électeurs. Je veux avoir la possibilité de parler à la Chambre et de faire valoir mon opinion dans un discours de vingt minutes. Je tiens à ce que mon parti dispose du même temps que les deux autres partis, pour ce qui est des chefs du moins. Je voudrais avoir la possibilité de faire valoir les idées de mes électeurs au sein des comités, comme le prévoyait la structure initiale des comités et comme l'a amélioré la Commission McGrath.